

ASSISES DE LA PRECARITE, GENEVE, 17 OCTOBRE 2013

Intervention de Martine Kurth, secrétaire générale de l'Artias

Facture ou fracture sociale? Les failles du modèle

Casser le thermomètre en cas de forte fièvre en imaginant ainsi soigner la maladie, ce n'est ni efficace, ni signe de bon sens.

C'est pourtant ce que l'on fait aujourd'hui en matière d'aide sociale.

Quelques exemples récents: le Grand Conseil bernois a décidé de diminuer de 10% le minimum vital des bénéficiaires¹, de nombreuses interpellations dans le même sens sont pendantes dans divers Parlements alémaniques, certains médias alémaniques mènent une campagne mortifère sans relâche et sans merci, les Chambres fédérales ont refusé d'envisager une loi cadre sur l'aide sociale...et ce n'est là que la partie visible de l'iceberg.

Evidemment, les dépenses d'aide sociale ont pris l'ascenseur ces dernières années. Une augmentation qui affole les budgets cantonaux et communaux et qui génère, au passage, des discours peu étudiés sur les tricheurs et les profiteurs et sur l'angélisme supposé des travailleuses et travailleurs sociaux.

Pourtant, cette aggravation est logique, parce que l'aide sociale se trouve au carrefour des mutations sociales et des modes de vie, d'une économie globalisée et d'un dispositif de protection sociale qui n'est plus tout à fait adapté aux besoins réels.

Un dispositif d'assurances sociales qui, depuis quelques années, se réforme en rafale pour tenter d'assainir ses comptes.

Les assurances chômage et invalidité en sont deux exemples frappants.

Commençons par l'assurance chômage, révisée tous les 8 ans depuis 1995. En observant l'évolution de la LACI, l'assurance-chômage, on constate que chaque fois que les besoins augmentent, le principe d'assurance est renforcé. L'exemple le plus parlant, c'est la dernière révision, la 4me, qui est entrée en vigueur au printemps 2011. Elle a privé de prestations près de 15.000 personnes, soit par expulsion du régime, soit par restrictions à l'entrée.

Non contente de faire disparaître des statistiques ces milliers de personnes qui doivent bien trouver les moyens de survivre, la révision va également à l'encontre de tous les efforts d'insertion menés notamment par les services sociaux ces dernières années, puisque la participation à une mesure d'insertion professionnelle financée totalement ou en partie par les collectivités publiques ne compte désormais plus comme période de cotisation: le salaire perçu n'est donc plus assuré².

¹ Réduction des coûts de l'aide sociale:
<http://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/5129d5d1b0634bdba1ce8ec9cbb4e017-332/4/PDF/2012.1492-GR-Wortlautdokument-F-69717.pdf>.

² Article 23 al 3bis LACI.

L'Artias tient, en collaboration avec les cantons romands, une statistique mensuelle des dossiers d'aide sociale en Suisse romande. Le pic d'ouvertures de nouveaux dossiers en mai 2011, c'est-à-dire le mois suivant l'entrée en vigueur de la 4^{me} révision LACI, est édifiant dans tous les cantons.

Pour l'assurance invalidité, c'est encore plus frappant. Face à l'explosion des cas psychiques (qui ont été multipliés par 9 entre 1986 et 2006), on ne s'est pas particulièrement inquiété des causes, mais on a choisi d'agir sur les effets, et notamment les effets financiers.

Alors on a, là aussi, cassé le thermomètre: 3 révisions coup sur coup depuis 2004 et une réussite totale, puisque le rapport nouvelles rentes/réadaptations professionnelles s'est inversé entre 2003 et 2012³.

Trois révisions donc, la 4^{me}, entrée en vigueur en 2004, qui introduit notamment la notion de placement actif; la 5^{me}, en 2008, qui concrétise le principe «*la réadaptation prime la rente*». La 6^{me}, dont le premier volet (6a) est entré en vigueur en 2012, qui permet de réviser et de supprimer les rentes octroyées pour certaines maladies psychiques considérées comme «*non objectivables*». 17'000 personnes sont concernées par cette révision. 17'000 personnes potentiellement privées d'une rente AI qu'elles touchaient parfois depuis plusieurs années, sans que leur état de santé ne se soit notablement amélioré.

Or ces personnes, sans emploi licenciées par la LACI, malades non reconnues par l'AI, ces personnes sont là, et elles n'ont souvent plus rien d'autre que l'aide sociale pour survivre.

Face à cette situation de transferts des charges, du régime d'assurances fédérales sur les régimes solidaires des cantons et des communes, nous avons voulu essayer de comprendre un peu mieux quels étaient, au-delà des assurances sociales, les raisons systémiques, ou les «*bugs système*», qui étaient en train de charger et de transformer l'aide sociale. D'une aide ponctuelle et subsidiaire, l'aide sociale devient en effet de plus en plus une assistance de long terme et de compensation en cas de revenu insuffisant.

Le fait que plus du tiers des bénéficiaires soit des enfants mineurs a largement de quoi alimenter la réflexion sur les échecs des systèmes en amont.

L'Artias a donc piloté, au niveau suisse, un projet commun aux professionnel·les et aux responsables politiques du domaine social des cantons et des villes. Parce que l'aide sociale est un observatoire capital de la réalité de la précarité et que, tous ensemble, nous sommes légitimés à poser des constats et des questions, à partir de l'aide sociale.

Ce projet donc, «*Cohérence et coordination des politiques sociales en Suisse*⁴» est une synthèse très complète, la première, de la riche littérature scientifique publiée ces 15 dernières années dans le champ social. Nous n'avons donc pas réinventé la roue, nous avons mis ensemble et synthétisé ce qui existe pour pouvoir disposer d'une photographie de la réalité.

Le constat qu'on peut en tirer, c'est qu'il y a deux dimensions essentielles au risque de pauvreté ou de recours à l'aide sociale avant l'âge de la retraite. Ces deux dimensions sont le travail (ou plutôt le statut sur le marché du travail) et la famille. Ces deux facteurs «*absorbent*» les autres, comme la nationalité ou le niveau de formation, par exemple.

³ OFAS, Assurance-invalidité: faits et chiffres 2012:
<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/30648.pdf>.

⁴ http://www.artias.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=519&Itemid=104.

Travail et famille, parce que l'ampleur et la nature de l'activité salariale déterminent dans une large mesure le revenu, et parce que la composition du ménage influence les dépenses, notamment en fonction du nombre d'enfants.

Or il n'y a pas corrélation, et c'est parfaitement logique d'un point de vue économique, il n'y a pas corrélation entre un revenu et les besoins financiers de base d'une famille de plusieurs personnes. Pour le dire simplement, un même salaire permettra à une personne seule de vivre relativement aisément alors qu'il ne couvrira pas du tout les besoins d'une famille de 3 enfants.

La suite logique du constat, c'est que pendant que le monde changeait, pendant que tant les modes de vie que l'économie évoluaient, les politiques publiques n'ont pas suffisamment ni pris en compte ni accompagné ces changements majeurs.

Au niveau du travail d'abord: on observe un mouvement majeur de flexibilisation sur un marché de l'emploi qui s'est considérablement modifié. Ce n'est pas tant le nombre de travailleurs et travailleuses atypiques (qui représentent env. 8% du total) que l'évolution de ce nombre qui est considérable: selon le SECO, ces dix dernières années les contrats d'une durée inférieure à 6 mois ont augmenté de 33%, les contrats de 6 mois à 3 ans de 38%, l'effectif des intérimaires a doublé, alors que, dans le même temps, les contrats de durée indéterminée n'ont augmenté que de 9 pourcents.

Il faut toujours se méfier des chiffres, et le pourcentage est forcément plus important quand on parle de petits volumes. N'empêche, cette évolution devrait tout de même nous interpeller. D'autant que le travail à temps partiel a également crû, sans que l'on puisse déterminer si cela découle d'un choix volontaire ou imposé. Indice partiel toutefois, les personnes qui cumulent emploi à temps partiel et autres formes de travail atypique sont en augmentation.

Cela dit, le développement des formes atypiques de travail ne semble pas empêcher une augmentation du chômage dit incompressible, mais il favorise de plus l'émergence d'un marché précaire, notamment dans les bas salaires (qui touche particulièrement les femmes). Lesquels bas salaires ne permettent pas de faire vivre une famille.

Parce que le système a été prévu pour des emplois et des mariages fixes et de long terme, les travailleuses et travailleurs précaires échappent souvent aux protections sociales liées au travail. Ce qui a des conséquences immédiates (pas de formation continue, pas d'assurance perte de gain en cas de maladie, etc.), mais aussi des conséquences à long terme, au moment de la retraite (2^{me} pilier faible ou inexistant).

Cette dimension temporelle longue mérite une attention particulière, parce que ses conséquences, sociales, sanitaires et financières, pourraient être importantes.

La plupart des travailleurs atypiques, et ils ne sont pas les seuls, ne bénéficient pas non plus de la garantie du paiement du salaire en cas de maladie, faute d'assurance perte de gain obligatoire et d'un prix raisonnable.

Et dans ce pays qui connaît à l'unité près le nombre de pattes de vaches et de crêtes de coq qui se promènent sur son sol, personne ne sait combien⁵ d'hommes et de femmes ne bénéficient pas d'autre protection que l'échelle bernoise en cas de maladie.

⁵ Le rapport du Conseil fédéral de septembre 2009 «*Evaluation du système d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et propositions de réformes*» ne mentionne aucun chiffre quant au nombre de personnes qui ne bénéficient pas de protection. Voir aussi le postulat Nordmann de mars 2012 sur ce sujet

Laquelle échelle prévoit dans la plupart des cas un à deux mois de congé maladie payé, et six mois après 20 ans dans la même entreprise. Ce qui, vous en conviendrez, est fort adapté à une époque de grande mobilité professionnelle....

Et lorsqu'un conseiller national demande par voie de postulat au Conseil fédéral de chiffrer le phénomène, il se fait balayer. Il n'est donc pas possible aujourd'hui de savoir s'il y a matière ou non à légiférer dans ce domaine, notamment en lien avec l'augmentation des maladies chroniques.

Et puis le travail, tout comme l'absence de travail, a également un impact sur la santé. Le syndrome de «*l'homme qui pleure au travail*» selon le terme des spécialistes de la médecine du travail, ce syndrome est de plus en plus répandu.

Un tiers des travailleuses et travailleurs en Suisse affirment que leur travail a une influence directe sur leur santé, alors qu'un quart estiment leur santé menacée par leurs conditions de travail. L'augmentation impressionnante des rentes invalidité pour raisons psychiques évoquée tout à l'heure (multiplication par 9 des cas «*code 646*» entre 1986 et 2006) en est une illustration claire.

A laquelle on a répondu par l'exclusion du système d'assurance sociale.

Après le travail, la famille. Je rappelle qu'un gros quart des foyers monoparentaux vit sous le seuil de pauvreté, rejoint par un quart également des couples qui ont plus de deux enfants. En clair, faire des enfants aujourd'hui, c'est courir le risque de la précarité: les enfants et les jeunes représentent presque la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale (43%). Ils payent un lourd tribut à la pauvreté, parce que les politiques publiques n'ont pas suffisamment évolué, en tous cas pas là où il aurait fallu. La précarité est lourde de conséquences sur le parcours de ces enfants, leur santé et leur intégration sociale.

Mais pourquoi cette précarisation des familles?

Les divorces ont triplé depuis les années 70, les conditions pour concilier vies professionnelle et familiale sont mauvaises, les charges familiales prennent l'ascenseur.

Globalement, les familles avec enfants doivent vivre avec le même revenu que les ménages sans enfant. C'est-à-dire que les couples avec enfants gagnent à peu près autant que les couples sans enfants. Or, à revenu égal, les charges familiales gonflent considérablement les dépenses des familles: loyer, assurance maladie, coûts directs des enfants, prix de l'accueil extrafamilial, etc.

Selon les régions, le loyer peut absorber jusqu'à 40% du revenu brut ou la garde des enfants représenter 30% du budget d'un foyer monoparental. Et cela sans mentionner ni les primes d'assurance maladie, ni les impôts.

Or il n'y a pas, dans ce pays, de politique familiale globale, cohérente, diversifiée pour lutter contre la pauvreté des familles et des enfants. Et ce manque est cruel.

Une telle politique nécessiterait d'une part des mesures financières directes: allocations familiales conséquentes, aides financières aux familles et aux enfants, subsides d'assurance maladie, avances et recouvrement des contributions d'entretien sur le long terme.

D'autre part, des mesures indirectes sont également indispensables, à la fois pour faciliter la conciliation vie familiale/vie professionnelle et pour améliorer l'égalité des chances dès la petite enfance. En ce sens, des structures d'accueil extrafamilial de qualité et en nombre suffisant correspondent à un besoin réel, qui mérite beaucoup plus d'efforts que ce qui est aujourd'hui consenti.

Or ce dossier de l'accueil extrafamilial a presque toujours été politiquement empoigné par le mauvais bout. C'est rarement l'intérêt de l'enfant qu'on a mis au centre, mais l'idéologie, les aspects financiers à court terme et les raisonnements à l'emporte-pièce.

Et pourtant, toutes les études sérieuses⁶ montrent que la préscolarisation précoce, si elle est de bonne qualité, améliore les chances scolaires notamment des enfants de langue étrangère ou de catégories sociales plus précaires.

Mais cela implique des moyens, et une reconnaissance, y compris salariale, de la formation qu'il faut pour s'occuper de manière adéquate de groupes de petits enfants qui ne sont pas les siens.

Non, l'accueil collectif des enfants, ce n'est pas juste les nourrir, les changer et les mettre au lit. Non, l'accueil collectif ne remplace pas la famille, mais, à l'époque de l'enfant unique et du chacun chez soi, il éveille le tout-petit à d'autres interactions, celles du groupe de pairs, et lui permet d'acquérir, si l'accompagnement est de qualité, des compétences sociales nécessaires.

Ce travail-là mérite une autre reconnaissance que celle qui lui est accordée aujourd'hui.

Parmi les autres charges qui grèvent le budget des familles, le logement. Devenu rare, et donc cher.

Est-il acceptable que, dans certains cas, le loyer représente jusqu'à 40% du budget d'une famille? A-t-on vraiment pris la mesure de l'insécurité que représente aujourd'hui pour de plus en plus de ménages, la difficulté de se loger à prix décent? A-t-on vraiment pris la mesure du prix qu'il faudra payer pour l'exode silencieux de catégories toujours plus importantes de population hors de régions devenues «inlogeables»? Les mêmes auxquelles on demande aujourd'hui de financer les coûts d'une mobilité qu'elles n'ont pas choisie.

A-t-on vraiment pris la mesure de ce que cet exode aura comme conséquences sur le paysage «sociologique» de ce pays, sur la mixité sociale de l'école, sur la cohésion sociale? Et sur la solidarité entre régions, celles qui attirent les moins riches et en assument les coûts et celles qui les éjectent par le biais du logement et clament qu'elles sont bien gérées?

A-t-on vraiment pris la mesure de l'augmentation des coûts de l'aide sociale, qui suit en partie celle des coûts du logement?

A-t-on vraiment pris la mesure du raisonnement à court terme qu'il y a à exiger des collectivités publiques qu'elles louent leur patrimoine locatif au prix du marché, et contribuent ainsi à sa hausse, plutôt que ce qu'elles tentent de faire baisser les prix en mettant sur le marché le plus de logements abordables possible?

Le logement n'est pas un bien marchand comme un autre. Il est, avec l'emploi, l'une des conditions nécessaires à un sentiment de sécurité. L'affaiblir, c'est affaiblir la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à une collectivité. Pour toutes ces raisons-là, il est aujourd'hui urgent de réfléchir aux moyens de réguler ce marché et de le contenir dans des limites décentes.

Ce qui, à mon sens, ne peut se faire que sur l'ensemble du territoire national, de manière coordonnée, y compris avec d'autres politiques publiques.

Sauf qu'on n'en prend pas le chemin.

J'ai ri jaune en regardant les chiffres du programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

⁶ Notamment Perry Preschool Study: <http://www.highscope.org/content.asp?ContentId=219>

Pour ce programme, la Confédération a alloué un budget de 9 million sur 5 ans. Vous avez bien entendu, 9 millions sur cinq ans, soit un peu moins de 2 millions par an. Même moins en fait, parce qu'il y a deux millions et demi consacrés à des postes supplémentaires à l'Office fédéral des assurances sociales.

Sur les 6 millions et demi qui restent, la partie logement de ce programme est de l'ordre de 100.000 francs par an en moyenne...

Dans le même état d'esprit et avec ces fameux six millions et demi, ce programme de lutte contre la pauvreté prévoit de consacrer grosso modo 350.000 francs par an au soutien aux enfants socialement défavorisés, 200.000 francs au soutien pour la transition école formation professionnelle, 40.000 francs par an aux offres pour chômeurs de longue durée et personnes à l'aide sociale, et 120.000 francs sur deux ans aux causes de la pauvreté des familles et aux mesures pour la combattre....

On touche là à la fois aux limites du fédéralisme et à l'incapacité chronique d'une grande partie du monde politique fédéral à voir la réalité.

La réalité, c'est que, selon les comptes globaux de la sécurité sociale⁷, les trois quarts des coûts sont absorbés par la vieillesse et la santé. Et que les proportions n'ont presque pas varié ces vingt dernières années. Cela signifie que notre système de protection sociale n'est pas du tout orienté sur l'investissement social. Cela signifie que si on a réussi à largement diminuer les risques de pauvreté des personnes âgées, on n'a pas vu venir l'ampleur du risque de pauvreté des enfants et donc des familles. Cela signifie qu'un vrai programme de lutte contre la pauvreté demande à la fois une vision large et globale et des investissements conséquents.

Or, quand il s'agit d'investissements conséquents pour lutter contre la pauvreté, pour garantir une meilleure égalité des chances dès la petite enfance, pour gérer intelligemment les conséquences d'une multiculturalisation de la société et de l'école, on demande d'abord combien ça coûte, puis si on peut prouver que le retour sur investissement sera bien au rendez-vous...et on finit par dire qu'il n'y a pas l'argent nécessaire.

J'y perçois un manque de vision, et surtout, de cohérence.

Parce que ce n'est pas du tout le même discours en matière de fiscalité.

Il y a deux ans, j'ai été interpellée par la *concordance des temps* entre la 4^{me} révision LACI et l'annonce du coût réel, en milliards, de la réforme de la fiscalité des entreprises 2. Je suis donc allée regarder la chose d'un peu plus près.

Et j'ai relevé, ces douze dernières années, plus de 10 réformes à la baisse de l'impôt fédéral direct⁸, dont seules deux concernent les personnes physiques, en l'occurrence les familles.

Toutes les autres réformes concernent les droits de timbre et l'imposition des entreprises. Au total, plus de 2 milliards de manque à gagner fiscal par an. Sans qu'on n'ait d'idée précise et chiffrée du retour sur investissement....

En outre, la concordance des temps aux Chambres fédérales entre réformes fiscales à la baisse et diminution des prestations des assurances sociales est impressionnante:

⁷ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.172480.pdf>

⁸ http://www.artias.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=481&Itemid=104

4 exemples rapides parmi d'autres:

- En 2000, le Parlement accepte de nouvelles mesures urgentes de révision des droits de timbre, pour un coût devisé à 230 millions/an et la 11^{me} révision de l'AVS (refusée par le peuple en 2004).
- Entre 2001 et 2003, le Parlement signe pour 2 à 3 milliards de pertes de recettes par an avec le fameux «*paquet fiscal*» (refusé par le peuple et les cantons), en même temps qu'il diminue les prestations de la loi sur le chômage (3^{me} révision LACI) de plus de 400 millions, et révisé la loi sur l'invalidité (4^{me} révision LAI) pour comprimer les dépenses, entre autre en supprimant les rentes complémentaires et en visant les institutions pour personnes handicapées.
- Dès 2005, concordance des temps toujours, entre la réforme de l'imposition des entreprises 2 (acceptation parlementaire et non pas encore entrée en vigueur) – réforme qui devait coûter environ 80 millions par an avant la votation populaire et dont on sait aujourd'hui qu'elle coûtera 6 à 7 milliards – et la 5^{me} révision de l'assurance-invalidité qui prévoit un demi-milliard de francs par an d'économies.
- Et mon exemple préféré, le plus ancien, qui date de 1991: une révision des droits de timbre était prévue pour un coût de 725 millions. Comme ça faisait beaucoup, le Parlement a fait un joli tour de passe-passe. Il a compensé une partie des pertes (300 mios) en doublant notamment le droit de timbre qui s'applique sur les assurances responsabilité civile, celui que nous payons quand nous souscrivons cette assurance souvent obligatoire pour louer un appartement.

Bref, les diminutions fiscales s'enchaînent à un rythme qui donne le tournis, bien que personne ne puisse prouver avec certitude leurs bénéfices réels pour la collectivité dans son ensemble.

Or, aujourd'hui, l'utilité que l'on ne demande pas de prouver de manière irréfutable à la baisse de la fiscalité, on la demande à la prévention et la protection sociale.

C'est logique puisque quand on baisse les moyens d'un côté, on limite les possibilités d'investissements dans l'autre.

C'est même tellement logique, que les cas récents de Berne et Neuchâtel, par exemple et entre autres, montrent qu'une baisse fiscale est suivie, à court terme, d'une diminution des prestations dans l'aide sociale.

Ou peut-être l'inverse: que pour avoir une bonne raison de diminuer des prestations sociales, il faut d'abord péjorer les moyens à disposition...

On touche là, à mon sens, au malaise de ce que j'appelle «*la Suisse va bien...oui mais pour qui?* »

Au nom de la compétitivité financière, économique, et de l'emploi, on sacrifie sans états d'âme une part toujours plus importante de la population, qui non seulement ne bénéficie pas des fruits de la croissance, mais qui les paie.

On aurait tort de sous-estimer l'insécurité grandissante de pans entiers de la population, qui ont conscience que l'emploi, la santé et le logement sont aujourd'hui fragiles, qu'un accident de parcours n'est pas exclu et plus toujours assuré comme tel par la collectivité en attendant de rebondir. Qu'un accident de parcours peut alors faire basculer d'une vie normale à la précarité ou à la pauvreté.

Cette insécurité a des conséquences sur la cohésion sociale, elle en a aussi sur l'exercice des droits démocratiques et du contrat social décrit par Rousseau.

Et cette insécurité prend aussi ses racines dans les jugements à l'emporte-pièce et la stigmatisation de celles et ceux qui ont trébuché. Tomber malade de manière *non*

objectivable, perdre son emploi, ne pas en retrouver compte tenu de ses limites, en souffrir et angoisser pour demain... et devoir, en plus, assumer les campagnes médiatiques et le regard social au mieux de fainéant, au pire d'abuseur du système...

D'autant que ces campagnes et ce regard amènent parfois à des décisions politiques aberrantes. L'exemple le plus effrayant est celui du fameux article 64a dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

Des jugements pas très étayés sur les profiteurs qui partent en vacances plutôt que de payer leurs primes d'assurance-maladie⁹ et un lobbying efficace ont amené le Parlement à introduire, en 2006, cet article 64a, qui prévoit de suspendre le remboursement des frais médicaux aux assurés en retard de paiement de leurs dus aux assurances maladie.

Au bout du compte, plus de 150.000 personnes ont été privées de fait de soins et de médicaments, parfois vitaux, parmi lesquelles des personnes âgées atteintes de maladie chroniques, des enfants, des familles, des malades graves.

C'est Genève, par la voix du Conseiller d'Etat François Longchamp, qui a sèchement tiré la sonnette d'alarme en premier, début 2006.

Au bout du compte, il aura fallu six ans, des bricolages d'urgence coûteux en temps et en argent pour les cantons, des conséquences importantes, pour que le parlement revoie légèrement sa copie.

Voilà ce qui arrive quand on légifère en fonction de campagnes de presse qui mettent en exergue quelques cas isolés, certes bien réels et désastreux, mais fort peu représentatifs de la grande majorité des personnes concernées. Voilà ce qui arrive quand on légifère sur des coûts et des chiffres en occultant totalement la dimension humaine derrière ces chiffres et ces coûts.

Et pourtant... et pourtant ce ne sont pas les compétences sur le terrain qui manquent. L'aide sociale est un observatoire de la réalité. Celles et ceux qui travaillent dans le champ social sont confrontés au quotidien aux *bugs système*, aux lacunes des politiques publiques en amont.

Ce qu'ils réalisent, ce que vous réalisez, avec les moyens qui vous sont accordés est simplement extraordinaire.

Les travailleurs et travailleuses sociales sont un réservoir de compétences, de connaissance du réel, de capacités à proposer des changements concrets et efficaces.

Mais ces compétences, ces propositions, on ne les écoute ou on ne les entend pas.

Le travail social est-il politiquement suspect?

Ou ne parlons-nous pas assez fort?

Nous devons nous faire entendre, amener nos constats et nos propositions dans le débat public, économique et politique.

Tous ensemble, professionnel-les du social, de la politique et de l'économie, nous devons nous parler, nous écouter, nous comprendre, travailler ensemble.

C'est à ce prix seulement que nous éviterons le règne des simplifications excessives, des yaka et des promesses intenable.

MK/oct 2013

⁹

Débats parlementaires 2003 et 2010 concernant l'art 64a LAMal:

http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/n/4616/73508/d_n_4616_73508_73896.htm et

http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/n/4811/310868/d_n_4811_310868_311143.htm et voir aussi:

http://www.artias.ch/index.php?option=com_thema&rootid=26&catstr=x64x69x59x53x49x46x45x188x264x134x186x&Itemid=162&pos=1184